

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 078-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.103

Déposée le : 06.04.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Schliern b. Köniz, pvl) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Une communication moderne et libre entre les chercheurs et les chercheuses de l'Université de Berne et le public est-elle garantie ?

Le 23 février 2021, la direction de l'Université de Berne a publié un document intitulé *Lignes directrices concernant l'information et l'expression d'opinions*¹. Celles-ci ont suscité des débats dans les médias et aussi, semble-t-il, parmi le personnel de l'Université². Au cœur des critiques figurent en particulier les directives relatives aux canaux de communication, au contenu uniforme et à la distinction entre les opinions et les faits. Les passages suivants sont notamment sujets à controverse :

- « Toute communication par les réseaux sociaux doit se faire avec discernement et une grande retenue. »
- « Les débats scientifiques et les contributions critiques doivent avoir lieu avant tout dans le cadre des possibilités de publication et forums scientifiques pertinents. »
- « Les scientifiques d'un certain domaine ou d'un institut doivent tout d'abord débattre entre eux puis, en cas d'intervention auprès de tiers, se mettre d'accord au moins dans une certaine mesure. »
- « Les faits doivent être distingués des opinions et les opinions doivent être présentées comme telles. »

Certes le fait de sensibiliser les chercheurs et les chercheuses aux spécificités des différents canaux de communication n'est pas remis en cause. Néanmoins les directives portent à croire que la Direction de l'Université voit d'un mauvais œil l'utilisation des réseaux sociaux par son personnel de recherche et qu'elle essaie, pour des raisons stratégiques et marketing, d'exercer plus de contrôle sur les opinions exprimées. La question se pose donc de savoir si ces directives ne vont pas à l'encontre de la liberté scientifique, de la liberté d'expression et de l'intérêt légitime du public d'être informé de manière adéquate tant sur les résultats de recherche que sur les résultats provisoires ou mêmes critiqués.

¹ https://www.unibe.ch/unibe/portal/content/e809/e878/e941/e942/e71886/e711727/pane711729/e1053555/ul_lignes_directrices_information_expression_opinions_fra.pdf

² <https://www.derbund.ch/universitaet-bern-nimmt-mitarbeitende-an-die-kurze-leine-910110850903> (en allemand - consultation payante)

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Un événement concret est-il à l'origine de ces lignes directrices ? Le Conseil-exécutif peut-il exclure tout lien avec la pression récemment exercée par certaines sphères politiques pour que les scientifiques s'abstiennent de commenter publiquement la pertinence des mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus³ ?
2. D'autres universités en Suisse ont-elles déjà ou prévoient-elles de rédiger des directives semblables à l'intention de leurs personnels concernant l'utilisation des réseaux sociaux, le contenu de la communication diffusée au public ou la distinction entre les faits et les opinions ?
3. Selon les commentaires de l'Université, les directives n'auraient pas été critiquées en interne. Mais dans les médias, des chercheurs et des chercheuses en poste et d'autres à la retraite ont exprimé anonymement leur avis sur le sujet. Est-ce que les professionnel-le-s en activité se mettent une balle dans le pied en critiquant ouvertement la Direction de l'Université ?
4. Le conseil-exécutif dispose-t-il d'éléments tangibles montrant qu'une large frange de l'opinion publique préfère que les chercheurs et les chercheuses n'utilisent pas les réseaux sociaux et surtout n'y expriment pas leurs opinions ?
5. Le Conseil-exécutif, dont les membres utilisent activement les réseaux sociaux, considère-t-il que ces canaux constituent une plateforme adéquate pour communiquer avec la population ?
6. Le Conseil-exécutif voit-il des inconvénients pour le public si les chercheurs et les chercheuses s'expriment sur les réseaux sociaux plutôt qu'en utilisant les canaux classiques tels que la presse écrite ou les conférences ?
7. Indépendamment du contenu des lignes directrices édictées par l'Université de Berne, des discussions qui font partie intégrante de la recherche scientifique se déroulent sur les réseaux sociaux. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que les scientifiques devraient y participer « avec une grande retenue » et faire ainsi une croix sur l'enrichissement des débats par leur apport de connaissances ?
8. Le Conseil-exécutif estime-t-il que les débats menés par les chercheurs et les chercheuses, et financés en grande partie par l'Université de Berne, sont facilement accessibles et compréhensibles pour le public lorsqu'ils ont lieu « dans le cadre de possibilités de publication et forums scientifiques » ? Le Conseil-exécutif peut-il concevoir que pour les scientifiques la concentration des débats « dans le cadre de possibilités de publication et forums scientifiques » associée à « une grande retenue » quant à l'utilisation des réseaux sociaux risque d'engendrer pour l'Université une situation où la science ne s'adresse qu'aux scientifiques qui y ont accès, si la diffusion sur les autres canaux de communication est limitée.
9. Le Conseil-exécutif est-il d'avis que l'opinion publique ne peut pas s'accommoder de résultats scientifiques qui donnent lieu à des discussions ouvertes, voire à des avis contradictoires sur un même sujet ?
10. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis des scientifiques pour qui l'obligation de distinguer les faits des opinions semble reposer sur une conception de la science où la position des chercheurs et des chercheuses importe peu ?
11. Y-a-t-il eu un échange entre le Conseil-exécutif et la Direction de l'Université au sujet de ces lignes directrices ? Si oui, quel était le contenu de la discussion ?

³ Cf. tentative de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national de « museler » la task force scientifique Covid-19. <https://www.nau.ch/politik/bundeshaus/petra-gossi-erklart-maulkorb-fur-corona-taskforce-65879422> (en allemand)

Destinataires

- Grand Conseil